

Le jour d'après

Règlement de l'appel à projets
restreint aux coordinations des
dispositifs scolaires *École et cinéma*
et *Collège au cinéma* et aux
coordinations du dispositif *Passeurs
d'images*.



introduction

Au vu du contexte actuel en lien avec la pandémie du COVID-19, Passeurs d'images souhaite faire une proposition nationale qui pourrait être mise en œuvre durant les vacances d'été et la rentrée 2020.

Partant du constat que les mois de confinement ont parfois rimés avec un manque d'accès à des offres culturelles, à des pratiques artistiques, à des possibilités de prendre la parole et de s'exprimer ou tout simplement un manque horizons, Passeurs d'images souhaite faire une proposition d'action d'éducation artistique et culturelle, pour les jeunes de 6 à 25 ans, déclinée sous différentes formes mais interrogeant une même thématique : *Le jour d'après*.

Après ce temps si particulier du confinement, au moment où rien n'est encore résolu, où les questions restent en suspens, où chacun·e est confronté·e à ses désirs d'avenir, comment permettre aux enfants et aux jeunes de réfléchir, de manière simple et ludique à réinvention du monde et de soi-même ? Comment leur poser la question : pour vous, à quoi ressemblera *Le jour d'après* ?

Passeurs d'images propose de travailler autour de ce motif à partir de deux corpus d'extraits, cinématographiques pour les 6-14 ans et sériels pour les 15-25 ans.

En effet, le cinéma comme la série ont incessamment interrogé la question du monde à venir, des utopies, des dystopies, du changement, qu'il soit humain ou technologique.

Les extraits cinématographiques seront choisis parmi le catalogue national des films des dispositifs d'éducation au cinéma *École et cinéma* et *Collège au cinéma*.

Les extraits sériels seront issus d'un corpus repéré par Passeurs d'images pour leur qualité formelle et leur résonance avec la thématique du projet.

Ces extraits seront les premières séquences des œuvres, moment essentiel du film ou de la série où de nombreux enjeux formels et de narration se nouent, permettant généralement aux enfants et aux jeunes mêmes les plus néophytes d'aborder l'analyse de l'image avec simplicité.

Autour de ces corpus, plusieurs activités sont proposées par Passeurs d'images.

avec le soutien de
Ministère de la Culture

Ministère de la Cohésion des territoires et des
relations avec les collectivités territoriales -
Agence nationale de la Cohésion des territoires

CNC - Centre National du Cinéma et de l'Image Animée

Le jour d'après
partenaires
ARTE
BNF
Canal +
France Télévisions

pour les plus petit·es (6-14 ans)

parler, voir, faire.

étape 1

discussion autour de l'expérience du confinement et du « jour d'après ».

- Recueil de témoignages autour de l'expérience du confinement. Faire décrire le quotidien, essayer de dégager des sensations, des émotions, des impressions. Plutôt de la peur, de l'ennui, de la joie, de l'inquiétude, de la colère etc... ?
- Questionnements autour du Jour d'après. À quoi aimeriez-vous que ressemble le futur proche, ou lointain ? Qu'est-ce que vous voudriez voir changer ? Comment imaginez-vous le monde dans 1 an, 10 ans, 100 ans ? Qu'aimeriez-vous inventer ?

étape 2

visionnage d'une ou plusieurs séquences du corpus.

- Présentation du film très rapide : le titre, le·la réalisateur·trice, l'année, le pays, l'affiche éventuellement.
- Petite introduction par un jeu de questions sur les enjeux d'une première séquence de film : est-ce une séquence importante ? Pourquoi ? Quels choix peut faire le réalisateur/la réalisatrice ? Présente-t-on forcément le personnage principal ? Est-ce qu'une première séquence nous permet de savoir ce que l'on va découvrir ? Peut-on être trompé ? Peut-on savoir si le film va nous plaire dès la première séquence ?
- On peut essayer de se souvenir tou·tes ensemble des premières séquences des films vus plus tôt dans l'année et se demander si elles correspondaient in fine au film dans son entier.
- Visionnage de la ou des premières séquences.
- Discussion des enjeux de cette séquence. Quel ton ? Qu'a-t-on remarqué ? Qui sont les personnages ? Place de la musique, du son ? Est-ce qu'on en sait beaucoup sur le film ? A-t-on envie de voir la suite ? Pourquoi ?

étape 3

déroulé pédagogique du projet.

- Présentation du projet *Le jour d'après*.
- Énoncer la règle du jeu : après avoir regardé la ou les premières séquence (éventuellement la/les faire regarder une deuxième fois), imaginer le film. Si plusieurs séquences ont été regardées, demander aux enfants et aux jeunes d'en choisir une qui sera leur support de création.

L'enjeu est d'inventer la suite du film sous l'angle de la question du Jour d'après. L'expérience vécue par les enfants et les jeunes lors du confinement, leurs idées sur le monde à venir, tout le matériel recueilli lors de l'étape précédente doivent nourrir l'écriture. La séquence choisie doit servir de moteur, d'embrayeur : elle donne les personnages, le ton, le genre. Aux enfants et aux jeunes de s'en emparer et de se les approprier !

- Vous pouvez faire le choix du media employé ou laisser le choix aux participant·es.

L'exercice peut se faire sous la forme d'un écrit, d'un scénario avec story board, de photographies, de dessins, de vidéos, de roman photo, de films d'animation... L'idée est vraiment de proposer un geste créatif très libre mais cohérent par rapport à la séquence regardée. Prêter attention au genre, au ton, à l'époque etc...

étape 4

restitution et échanges.

- Mise en commun des productions, comparaison des différents films imaginés, discussion et échanges de points de vue.
- Est-ce que les enfants et les jeunes ont envie de voir le film ?

→ cette activité permettra de mobiliser aussi bien un espace de parole personnelle, l'élaboration d'un point de vue sur une œuvre, une initiation à l'analyse cinématographique et un geste créatif artistique.

pour les plus grand·es (> 15 ans)

l'expérience, le regard et le point de vue des jeunes sur l'avenir et Le jour d'après.

Il semble nécessaire et important que les jeunes puissent s'exprimer, mettre en images et en récits ce qu'ils·elles viennent de vivre à travers l'expérience de confinement et les effets sociaux, culturels, politiques qu'elle a engendré.

La forme sérielle s'adapte particulièrement à ce format d'expression, puisqu'elle est connue et familière des publics jeunes ciblés par le dispositif. Les jeunes se sentent alors investi·es et en confiance face à un médium qu'ils·elles maîtrisent dans leur quotidien personnel, ce qui les engage d'autant plus dans une dynamique de représentation, de geste créatif et de narration de soi.

étape 1

la thématique, la méthodologie et les outils mis à disposition.

- À partir d'une même trame prédéfinie (thématique commune), chaque jeune ou groupe de jeunes qui le souhaite pourra proposer un regard sur leur expérience de confinement/déconfinement et ce qu'elle a mis en mouvement dans leur imaginaire, à travers la pratique sérielle. L'axe thématique s'articulera autour de la question du futur et de l'avenir : comment les jeunes anticipent leur futur, quelles perspectives y voient-ils·elles ? De quelles façons se projettent-ils·elles dans leurs lendemains suite à cette crise ? Quels mondes d'après se figurent-ils·elles ?
- Un épisode équivalra à la création opérée par un jeune/par un groupe de jeunes. Les épisodes, indépendants les uns des autres, pourront être mis bout à bout afin de créer une websérie plurielle et variée, qui donnera à voir, à travers des épisodes autonomes, la façon dont les jeunes français·es ont vécu cette période sur tout le territoire métropolitain et d'outre-mer, et comment ils·elles conçoivent l'après.
- La thématique nationale, quant à elle, sera explicitée dans un dossier ressource créé par des professionnel·les et expert·es. Un corpus de premières séquences de séries

d'anticipation qui interrogent le monde futur sera aussi mis à disposition des coordinations régionales Passeurs d'images.

étape 2

quelles activités proposer autour de la thématique et du corpus ressource de séries ?

Les ateliers de sensibilisation, d'écriture et de réalisation pourront se tenir dans les centres de loisirs, les structures socio-culturelles, les établissements de lecture publique et, si les mesures gouvernementales le permettent, dans les salles de cinéma, ou en lien avec les médiateurs des salles, hors les murs.

- Ainsi, à partir d'une thématique nationale et d'un corpus éditorialisé de premières séquences de séries à visionner et analyser autour de la thématique, chaque coordination régionale du dispositif pourra déployer l'action sur son territoire, comme elle le souhaite et selon ses moyens :

→ des modules de visionnage et d'analyse de séquences de séries à partir d'un corpus de premières séquences de séries d'anticipation, qui présentent une vision du monde d'après ;
→ des modules de sensibilisation autour des séries par le jeu ;
→ des modules d'écriture scénaristiques sérielle ;
→ des modules de réalisation des séquences écrites.

- L'idée est d'amener les jeunes à écrire des scénarii de séries et, pour aller plus loin, de les investir sur la réalisation d'épisodes. Plusieurs formules pédagogiques sont possibles :

→ les jeunes visionnent une première séquence de série et en imaginent la suite (écriture et/ou tournage) ;

→ les jeunes visionnent et analysent une première séquence de série, pour être sensibilisé·es à la fois au fond et à la forme sérielles, puis engagent un travail créatif (écri-

ture et/ou réalisation) autour d'une série qu'ils-elles imaginent, en pouvant s'inspirer de ce qu'ils-elles auront vu préalablement ;

→ les jeunes engagent directement un travail créatif (écriture et/ou réalisation) autour d'une série fictive, qu'ils-elles imaginent. On peut penser des temps d'initiation par le jeu pour débiter ces ateliers où l'étape de visionnage ne serait pas exploitée (Games of series, Mais qui a tué Sheldon Cooper ?, etc.).

• Ces ateliers de pratique seront toujours encadrés au niveau local par des artistes et des professionnel·les de l'image, plus particulièrement sérieuse. Plusieurs méthodologies sont imaginables :

→ un jeune peut décider d'écrire un épisode entier qui reflète sa vision et de le réaliser seul·e ;

→ un groupe de jeunes peut s'associer sur l'écriture et la réalisation d'un même épisode qui croise leurs regards ;

→ un groupe de jeunes peut s'associer sur l'écriture et la réalisation de plusieurs épisodes, qui témoigneraient tous d'un regard, d'un point de vue.

étape 3

les restitutions et valorisations.

Dans un second temps, des restitutions et des projections en salles de cinéma seront proposées afin de valoriser et donner à voir les projets qui auront été créés, ceci au niveau régional comme au niveau national à travers notamment les Rencontres Nationales organisées chaque année par l'association Passeurs d'images pour ses coordinations territoriales.

De plus, les épisodes créés pourront aussi être valorisés et essaimés à travers la mise en ligne des productions (écrites et/ou audiovisuelles) sur le site web de Passeurs d'images / sur un compte Instagram (celui de Passeurs, ou dédié) / d'une mise en ligne sur une chaîne YouTube (celle de Passeurs, ou dédiée).

corpus filmique



→ **Le Cheval venu de la mer, Mike Newell, Grande-Bretagne, 1993, 100 minutes, couleur, avec Gabriel Byrne et Ellen Barkin.**

L'histoire se passe en Irlande dans une famille de gens du voyage, les « voyageurs », comme on les nomme. Il y a le grand-père, qui raconte de merveilleuses légendes, autour du feu. Il y a Ossie et Tito, ses deux petits-fils qui vivent pauvrement, en ville, avec Papa Ryley, leur père.

→ **Le Chien jaune de Mongolie, Byambasuren Davaa, Allemagne-Mongolie, 2005, 93 minutes, couleur.**

L'action se situe dans une steppe de Mongolie. Nansa, une fillette de six ans, trouve un chien apeuré dans une grotte. Elle le rapporte chez elle mais son père lui demande de le relâcher car il a peur qu'il ait eu des contacts avec les loups et qu'il soit une menace pour son troupeau.

→ **L'Homme qui rétrécit, Jack Arnold, États-Unis, 1957, 81 minutes, noir et blanc, avec Grant Williams, Randy Stuart.**

Scott Carey se détend sur le pont d'un bateau avec sa femme Louise quand un nuage immense, venu de l'horizon, l'enveloppe et le couvre de paillettes lumineuses. Six mois plus tard, Scott trouve que son col de chemise est bien grand... Puis qu'il n'est plus nécessaire que Louise se hausse sur la pointe des pieds pour l'embrasser. Inquiet, Scott consulte un docteur. Et peu à peu, l'inexorable diagnostic tombe : Scott rétrécit, irradié par « un insecticide ou par le fameux nuage » ...

→ **Le Jour où la Terre s'arrêta, Robert Wise, États-Unis, 1951, 92 minutes, fiction, noir et blanc, avec Michael Rennie, Patricia Neal.**

Une soucoupe volante atterrit au milieu du parc National Mall à Washington. Sur place, la foule, avec l'armée aux premiers rangs, attend que le vaisseau s'ouvre. Un homme de l'espace, vêtu d'une combinaison argentée finit par sortir. Alors qu'il tend un objet, on lui tire dessus.

→ **La Planète sauvage, René Laloux, France-Tchécoslovaquie, 1973, 72 minutes, animation, couleur.**

Sur la planète Ygam vivent les Draags, géants humanoïdes à la peau bleue et aux yeux rouges. Ces êtres qui ont atteint les plus hauts sommets de la connaissance mènent une existence de loisir et de méditation. Ils possèdent pour animaux familiers les hommes, rapportés d'une lointaine planète dévastée.

→ **Tomboy, Céline Sciamma, France, 2011, 82 minutes, couleur, avec Zoé Héran.**

À la faveur des vacances d'été, une famille, dont la mère est enceinte et qui a deux enfants, déménage et s'installe dans une cité. L'aîné des enfants, alors qu'il sort pour jouer avec les garçons du quartier et fait la rencontre de Lisa qui deviendra son amie, dit s'appeler Michaël.

→ **La Tortue rouge, film d'animation de Michael Dudok de Wit, France, Belgique, Japon, 2016, 80 minutes, couleur.**

Une soucoupe volante atterrit au milieu du parc National Mall à Washington. Sur place, la foule, avec l'armée aux premiers rangs, attend que le vaisseau s'ouvre. Un homme de l'espace, vêtu d'une combinaison argentée finit par sortir. Alors qu'il tend un objet, on lui tire dessus.



Corpus disponible en consultation à distance sous réserve de confirmation des ayants droits.

→ **Ad vitam, Thomas Cailley, Sébastien Mounier, France, 2018 (Arte).**

Alors qu'on pense avoir vaincu la mort, sont découverts les corps de sept suicidés, tous mineurs. Dérive sectaire, acte politique, cri d'alarme d'une jeunesse sans repères ? Darius, flic de 120 ans, mène l'enquête avec Christa, jeune fille révoltée et rebelle.

→ **Coin coin et les Z'inhumains, Bruno Dumont, France, 2018 *aussi en consultation sur place à la Bnf* (Arte)**

Suite à la découverte inexplicable d'un magma extraterrestre, Quinquin, qui se fait désormais appeler Coin Coin, et les inspecteurs Roger Van der Weyden et Rudy Carpentier se retrouvent embarqués dans une nouvelle et folle aventure policière et existentielle.

→ **Journal d'un Hikikomori, Nicolas Thépot, Nathalie Leruch, France, 2020 (France Télévisions).**

• Programme produit par Magneto Presse et France Télévisions

• Consultable sur francetv.fr

Ils-elles ne quittent jamais leur chambre, restent enfermés chez eux-elles à l'abri du monde des mois, voire des années. On les appelle les Hikikomoris, un mot japonais signifiant «se retrancher». En France, ils-elles seraient des dizaines de milliers, adolescent-es et jeunes adultes abandonnant ainsi études ou travail pour rompre avec un quotidien qui les oppresse.

France Tv Slash propose une série docu-fiction qui s'inspire du récit de plusieurs anciens Hikikomoris. Sous forme d'un journal de bord, découvrez le mystérieux quotidien de Damien.

→ **Les Revenants, Fabrice Gobert, France, 2012 *aussi en consultation sur place à la Bnf* (Haut et Court, Canal Plus).**

Dans une ville de montagne dominée par un gigantesque barrage, le même jour, plusieurs personnes d'âges et de milieux diffé-

rents, toutes désorientées, cherchent à rentrer chez elles. Ils-elles ne savent pas encore qu'ils sont mort-es depuis plusieurs années, qu'ils-elles n'ont pas vieilli et que personne ne les attend. Déterminé-es à reprendre une place qui n'existe plus, ils-elles découvrent peu à peu qu'ils-elles ne sont pas les seul-es revenant-es et que leur retour s'accompagne de dérèglements croissants. Et si ce n'était que le début d'un bouleversement encore plus majeur ?

→ **Parlement, Noé Debré, France, 2020 (France Télévisions).**

• Programme produit par Cinétévé et France Télévisions

• Consultable sur francetv.fr

Samy, jeune assistant parlementaire, débarque à Bruxelles au lendemain du vote du Brexit. Il n'est pas armé pour le poste. En fait, il ne connaît pas grand-chose aux institutions européennes et espère s'en tirer au bagout.

→ **Real Humans, Lars Lundström, Suède, 2012 *aussi en consultation sur place à la Bnf* (Arte)**

Äkta Människor («les véritables humains») se situe dans un monde parallèle où les robots humanoïdes (Hubot) sont devenus des machines courantes dans la société. Ces Hubots sont très réalistes et sont configurés de telle sorte à remplir une large demande. S'adaptant à tous les besoins humains, de la simple tâche ménagère à des activités plus dangereuses voire illégales, la société semble en dépendre. Une partie de la population refuse alors l'intégration de ces robots tandis que les machines manifestent des signes d'indépendance et de personnalité propre.

→ **Transferts, Claude Scasso, Patrick Benedek, France, 2017 *aussi en consultation sur place à la Bnf* (Arte).**

Dans un futur proche, le transfert de l'esprit d'un corps à un autre, rendu possible par une substance mystérieuse, a permis de sauver des vies, généré des trafics clandestins, mais aussi transformé le regard sur la foi et réveillé des fantasmes d'immortalité... Dans ce monde en perte de repères, Florian, un père de famille dans le coma depuis plusieurs an-

nées, se réveille dans le corps de Sylvain, un capitaine de police membre d'une brigade spécialisée dans les «transferts» illégaux.

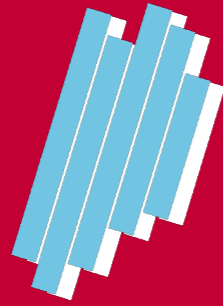
→ **Trepalium, Antares Bassis, Sophie Hiet, France, 2016 *aussi en consultation sur place à la Bnf* (Arte).**

Dans un futur proche, dans une société où 80% de la population est sans emploi, une jeune femme, Izia, tente de survivre. Elle est née dans «la Zone», du mauvais côté du Mur, un Mur qui a été dressé pour séparer les Zonards des 20% d'Actifs de la Ville.

Au fil du temps, les tensions se sont accentuées entre les deux territoires : une rébellion est née parmi certains chômeurs. Les Activistes multiplient les actes de sabotage et de pression, et l'équilibre entre la Ville et la Zone se fragilise. Le Gouvernement décide alors de mettre en place la mesure des «Emplois Solidaires» pour calmer la situation : 10.000 habitant-es de la Zone vont être sélectionné-es pour travailler dans la Ville.

→ **Utopia, Dennis Kelly, Rebekah Wray-Rogers, Grande-Bretagne, 2013 *aussi en consultation sur place à la Bnf* (Arte).**

«Utopia» est une bande-dessinée légendaire sur laquelle plane le mystère. Mais quand Ian, Becky, Grant et Wilson, un petit groupe de personnes qui n'avaient jusqu'alors aucun lien, se retrouvent chacun en possession d'un exemplaire original du manuscrit, leurs vies basculent soudainement et brutalement. Immédiatement pris pour cible par une impitoyable organisation meurtrière connue sous le nom du Network, les membres du groupe, terrifiés, n'ont plus qu'une seule solution s'ils veulent survivre : courir !



l'Appel à Projets

- **contexte**
- **structures admises à candidater**
- **méthodes et critères de sélection des projets**
- **soutien financier alloué au Projet**
- **apports de la coordination nationale Passeurs d'images**
- **obligations des Candidates retenues**
- **calendrier**
- **communication**
- **traitement des données à caractère personnel**

Préambule

Objet du présent document.

Le présent document (ci-après le « Règlement ») a été élaboré par l'association nationale Passeurs d'images, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé 64, rue Pajol - 75018 PARIS (ci-après désignée l'« Association »).

Il a pour objet d'exposer le contexte, les objectifs ainsi que les modalités pratiques, juridiques et financières de mise en œuvre d'un appel à projet restreint (ci-après désigné l'« Appel à projets ») organisé par l'Association auprès des coordinations des dispositifs scolaires *École et cinéma* et *Collège au cinéma* et des coordinations du dispositif *Passeurs d'images*.

En présentant un dossier de Candidature exposant son projet (ci-après désigné le « Projet ») pour répondre à l'Appel à projets, les coordinations candidates (ci-après désignées les « Candidates ») déclarent expressément accepter, dans leur intégralité et sans réserve, les dispositions du présent Règlement, et ce notamment compris les règles et procédures ci-après exposées concernant la présentation, l'instruction et la sélection des dossiers de Candidature par l'Association, ainsi que le financement des projets retenus.

Contexte de l'Appel à projet

→ Présentation de l'Association Passeurs d'images.

L'Association a pour objet de fédérer et d'animer le réseau des acteur·rices de l'éducation aux images qui œuvrent en direction de l'ensemble de publics sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires et, notamment, ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones péri-urbaines et des zones des territoires ruraux prioritaires ainsi que des publics les plus éloignés des pratiques ci-

nématographiques (publics sous-main de justice, publics en situation de handicap, notamment).

Elle assure dans ce cadre la coordination nationale et la mise en réseau des acteur·rices qui conduisent des projets d'éducation artistique et culturelle, notamment dans le cadre des dispositifs scolaires et extra-scolaires (*Passeurs d'images*) et de l'opération « Des cinés, la vie ! ».

Tout en étant attentif·ves à préserver la richesse et la singularité de chaque dispositif, l'objectif est de favoriser les synergies entre les actions développées sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires et de démultiplier les pratiques artistiques, en lien avec la découverte des œuvres.

→ Contexte.

La crise sanitaire du COVID-19 a fortement impacté les pratiques culturelles et artistiques de près d'1,5 millions de jeunes qui participent aux dispositifs *École et cinéma*, *Collège au cinéma* et *Passeurs d'images* dont l'association assure la coordination nationale.

À cette crise sanitaire s'est ajoutée une crise sociale qui a particulièrement impacté à la fois les réseaux culturels mais aussi les publics jeunes et jeunes adultes plus fragiles, dont certains ont souffert d'un manque d'accès à des offres culturelles, à des pratiques artistiques, à des possibilités de prendre la parole et de s'exprimer ou tout simplement d'un manque d'horizons.

En s'inscrivant dans les programmes renforcés pour l'été et la rentrée 2020 des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, cet Appel à projet entend favoriser des projets qui se déroulent pendant le dernier trimestre 2020.

→ **Objectifs de l'Appel à projet : expérimenter un projet d'éducation aux images entre acteur·rices des dispositifs École et cinéma, Collège au cinéma et Passeurs d'images.**

Dans le cadre du présent Appel à projets, l'Association entend apporter son soutien financier à des projets portés par au moins deux coordinations de la même région, dont au moins une travaillant sur le temps scolaire (*École et cinéma, Collège au cinéma*) et l'autre sur le hors-temps scolaire (*Passeurs d'images*).

Les projets présentés par les Candidates doivent s'inscrire dans le fil rouge proposé par l'Association, *Le jour d'après* (Cf. p.12-13). Le thème proposé et les catalogues apportés dans le cadre du fil rouge *Le jour d'après* doivent être utilisés, mais cela n'exclut pas d'autres propositions annexes qui complètent et ancrent les projets dans les territoires.

Les projets doivent conduire à des actions avec l'implication et la participation des publics bénéficiaires, composés d'au moins 70% de jeunes âgés de 6 à 25 ans, issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou des zones rurales prioritaires, et/ou inscrits en établissements des réseaux d'éducation prioritaire et dans des lycées professionnels, ainsi que dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

Dimension expérimentale : enjeux et attendus.

À partir d'une thématique commune, l'idée est de mettre en place des actions avec les publics cibles cités ci-dessus, dans une démarche de test et d'exploration des possibles. En ce sens, les Candidates sont amenées à penser le projet présenté à travers le prisme de la collaboration entre les acteur·rices qui interviennent sur le temps scolaire et sur le hors temps scolaire, de leur

complémentarité et des bénéfices pour les publics cibles (en termes de qualité et de pertinence de la proposition, de nombre de publics touchés et de l'amplification de l'action de chacun).

Structures admises à candidater à l'Appel à projet

Le présent Appel à projets s'adresse exclusivement aux coordinations des dispositifs scolaires *École et cinéma* et *Collège au cinéma* et aux coordinations du dispositif *Passeurs d'images*, qui seront donc seules admises, en qualité de Candidates porteuses du Projet, à présenter un dossier de Candidature auprès de l'Association.

Tout dossier de Candidature présenté par une personne morale ne justifiant pas de la qualité de Coordination des dispositifs ou par une personne physique sera déclaré irrecevable.

Les Candidates pourront naturellement s'adjoindre la participation, dans le cadre du Projet présenté dans leur dossier de Candidature, de toute personne physique ou morale de son choix dès lors qu'une telle participation présente une pertinence au regard des objectifs exposés ci-avant.

Méthodes et critères de sélection des projets

→ **Pièces à fournir.**

Le dossier de Candidature présenté par les Candidates devra comporter les pièces suivantes :

- Fiche de présentation du Projet, selon le modèle figurant à l'Annexe 2 du présent Règlement.
- Budget prévisionnel du Projet, selon le modèle figurant à l'Annexe 3 du présent Règlement.

→ **Critères de sélection des Projets.**

Les prérequis techniques

Pour que le dossier de Candidature puisse être considéré comme recevable, le Projet devra obligatoirement répondre aux critères suivants :

Incompatibilité

Le Projet ne doit pas être éligible à un soutien financier des partenaires du dispositif *Passeurs d'images, École et cinéma* ou *Collège au cinéma* en région concernant les actions locales.

Caractère d'impact

L'expérimentation soutenue doit comprendre une évaluation d'impact : atteinte de l'objectif du Projet, impact escompté sur les bénéficiaires du Projet (publics cibles des dispositifs, porteur·euses de projets locaux/coordinations, intervenant·es artistiques, etc.).

Critères quantitatifs : nombre de participant·es et public ciblé

Les projets doivent conduire à des actions avec l'implication et la participation des publics bénéficiaires, composés d'au moins 70% de jeunes âgés de 6 à 25 ans, issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou des zones rurales prioritaires, et/ou inscrits en établissements des réseaux d'éducation prioritaire et dans des lycées professionnels, **ainsi que dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.** Une attention particulière à la parité doit aussi être portée dans la constitution du groupe de participant·es au projet.

Le non-respect de l'un des seuils exposés ci-dessus par le Projet entraînera le rejet du dossier de Candidature présenté par les Candidates.

Critères qualitatifs

La qualité du Projet de la Candidate exposé dans son dossier de Candidature sera appréciée sur la base des critères suivants :

Caractère inter-dispositif du Projet

Les Candidates doivent démontrer le caractère nécessairement « inter dispositif » des actions proposées dans leur Projet. Les actions proposées doivent faire partie d'un projet qui englobe les acteur·rices et les publics des dispositifs, en s'adaptant aux différents temps proposés. Dans une logique de parcours culturel et de continuité éducative, seront particulièrement examinés les projets qui ont vocation à irriguer les temps scolaires, hors-temps scolaire, voire péri-scolaire.

Caractère transférable

La Candidate doit démontrer que les actions réalisées dans le cadre de ce projet peuvent être transférables ou adaptables au sein des réseaux *École et cinéma, Collège au cinéma, Passeurs d'images* ou dans des contextes voisins. Pour ce faire, lesdites actions doivent pouvoir être dupliquées et/ou réutilisées, au besoin en les adaptant, par d'autres coordinations n'ayant pas participé à l'élaboration du Projet.

→ **Évaluation du Projet par le Comité de Pilotage.**

Un comité de pilotage composé de partenaires et de l'équipe de l'Association (ci-après le « Comité de Pilotage ») est constitué afin d'évaluer et sélectionner, le cas échéant, les Projets retenus.

Les membres du Comité de Pilotage seront tenus à une obligation de confidentialité et s'engageront à ne divulguer aucune information dont ils pourraient avoir connaissance lors de l'examen du dossier de Candidature à l'Appel à Projet présenté par les Candidates.

Le Comité de Pilotage examinera en premier lieu que le Projet des Candidates répond aux prérequis techniques exposés ci-avant et que leur dossier de Candidature a été réceptionné avant l'expiration de la date limite de dépôt des Candidatures définie à l'article 8 ci-après.

Seuls les dossiers de Candidature déposés dans ce délai par les Candidates remplissant et justifiant des prérequis techniques seront examinés par le Comité de Pilotage. Les autres dossiers de Candidature seront considérés comme irrecevables.

Le Comité de Pilotage vérifiera ensuite que le Projet des Candidates atteint au minimum les seuils définis dans le cadre des critères quantitatifs exposés ci-avant. Dans la négative, le dossier de Candidature des Candidates sera automatiquement rejeté.

Le Comité de Pilotage examinera enfin l'offre des Candidates, au regard des critères d'appréciation qualitatifs exposés ci-avant, qui constitueront un socle de critères différenciants permettant de sélectionner les Projets.

Soutien financier alloué au Projet

Une enveloppe financière est allouée à chaque projet retenu. Chaque demande de financement doit se situer entre 2 000 € et 5 000 €.

Le paiement s'effectue en deux fois, sur présentation de factures au nom de l'Association et uniquement par virement.

Les co-financements au Projet ne sont pas obligatoires mais seront appréciés lors de l'examen de leur Candidature par le Comité de Pilotage.

L'Association se réserve la possibilité de modifier son apport financier si des modifications substantielles intervenaient sur l'expérimentation proposée ou si les critères d'éligibilité n'étaient pas ou plus respectés.

Enfin, le versement des sommes dues sera conditionné aux disponibilités de trésorerie de l'Association nationale aux dates des acomptes et du solde.

→ Modalités de versement.

Un premier versement correspondant à 50% du financement accordé est effectué à la signature de la convention de coproduction entre l'association nationale Passeurs d'images et les coordinations et/ou les porteurs de projets associés.

Un deuxième versement est effectué après remise du bilan final et de la transmission des œuvres produites.

→ Utilisation de l'enveloppe.

L'enveloppe financière doit couvrir l'ensemble des coûts liés à la conduite des actions dans le cadre du Projet.

Apports de la coordination nationale Passeurs d'images

L'Association nationale Passeurs d'images assure l'impulsion, la coordination, l'évaluation et la valorisation des Projets retenus.

Elle apportera conseil et expertise aux Candidates dont le Projet a été retenu, les accompagnera dans le développement de leur Projet, en amont comme en aval.

Elle assure l'évaluation du Projet et en assure la dissémination.

Le cas échéant, elle prend en charge financièrement les frais liés aux déplacements des publics cibles du dispositif à la journée de valorisation nationale, dans le cas où le Projet leur est directement destiné et dans un souci de retours d'expériences des participant-es.

Obligations des Candidates retenues

L'Association aura impérativement qualité de coproducteur de l'ensemble des créations résultant de l'expérimentation faisant l'objet du Projet retenu. Les Candidates dont le Projet aura été retenu s'engagent donc d'ores et déjà à signer un ou des contrats de co-production avec l'Association, selon la nature de l'expérimentation proposée, en amont de l'initiation du Projet.

Par voie de conséquence, si la mise en œuvre du Projet retenu implique l'intervention d'autres participant-es choisi-es à la discrétion des Candidates (en ce notamment compris la participation des publics du dispositif), ces dernières s'engagent d'ores et déjà à faire signer aux participant-es, en amont du lancement de l'expérimentation faisant l'objet du Projet, les contrats de cession de droit à l'image et de cession de droit d'auteur selon les modèles figurant aux Annexes 4, 5 et 6 ci-après.

S'agissant des aspects liés à la communication, les structures retenues s'engagent à respecter les dispositions de l'article 9 du présent Appel.

Enfin, les Candidates dont le Projet a été retenu s'engagent à :

- faciliter d'un point de vue logistique la venue, le cas échéant, de l'Association nationale sur au moins un temps de l'expérimentation afin de procéder à son évaluation ;
- participer activement à la récolte de données relatives à l'évaluation ;
- renseigner les bilans finaux ;
- dans le cadre de Projets visant la participation des publics du dispositif, mobiliser ces derniers afin qu'ils participent à une journée de valorisation, le cas échéant.

Calendrier

Date de dépôt de projets.
5 octobre 2020.

Publication des résultats.
19 octobre 2020.

Période de développement des actions.

→ **date du démarrage du projet.**
entre le 19 octobre et le 9 novembre.

→ **date de finalisation du projet.**
avant le 31 décembre 2020.

Communication

En contrepartie du soutien accordé au Projet, les Candidates s'engagent à faire figurer sur tous les supports de communication relatif à celui-ci le logotype de l'Association.

Si le support ne s'y prête pas, la mention « avec le soutien de l'association Passeurs d'images » ou « projet soutenu par l'association Passeurs d'images » doivent figurer sur les supports.

Dans le cadre de Projets visant la participation des publics du dispositif, et notamment, dans le cadre de réalisation de films/séries d'ateliers, les Candidates s'engagent à transmettre à l'Association, avant la finalisation du montage, les éléments suivants : productions réalisées, génériques de début et de fin.

Les Candidates dont le Projet a été retenu ne pourront utiliser ce logotype pour une autre action que celle liée à l'expérimentation réalisée dans le cadre du Projet.

Une copie des différents supports où est mentionnée l'association Passeurs d'images (logotype ou texte) devra être adressée à l'Association pour validation.

L'Association se réserve également le droit

de mettre en avant sa contribution au développement du Projet, par une visibilité et/ou une implication accrue dans certaines actions de communication.

Enfin, les Candidates dont le Projet a été retenu s'engage à fournir à l'Association tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, permettant d'assurer la promotion du Projet à destination de supports de communication suivants :

- supports de communication internes et externes de l'Association ;
- événements organisés par l'Association.

Traitement des données à caractère personnel de la Candidate et des participant-es au Projet

Le présent Appel à projet conduit l'Association, en qualité de responsable de traitement, à collecter et traiter les données à caractère personnel des responsables et/ou préposés des Candidates ainsi que, le cas échéant, celles des participant-es à son dossier de Candidature (données d'identification et de contact).

L'Association traitera les données collectées dans le respect du Règlement (UE) 016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que de la loi Informatique et Libertés modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 (ci-après collectivement désignés la « Réglementation »).

Ces données sont exclusivement utilisées par l'Association dans le cadre du présent Appel à projet, afin de correspondre avec les Candidates, pour la gestion technique et administrative de l'Appel à projet ainsi que la sélection et le traitement des dossiers de candidature reçus. Ces traitements

se fondent donc sur l'exécution nécessaire par l'Association des mesures précontractuelles prises pour examiner le dossier de Candidature des Candidates. Sans ces données, l'Association ne pourra pas instruire le dossier.

Ces données sont exclusivement destinées aux personnels habilités de l'Association et aux membres du Comité de Pilotage chargés d'examiner et sélectionner les dossiers de Candidature dans le cadre de l'Appel à Projet. Elles ne feront pas l'objet d'un transfert en dehors de l'UE. Elles seront conservées, de manière sécurisée, pendant le temps nécessaire à la réalisation des finalités susvisées et en tout état de cause, suivant les délais prescrits par le droit applicable.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel les concernant ainsi qu'un droit de limiter le traitement et de s'y opposer en cas de prospection, y compris de profilage, qu'elles peuvent exercer à tout moment en envoyant un message à l'adresse suivante : info@passeursdimages.fr

Les Candidates s'engagent à ce que les données ainsi traitées, relatives aux responsables et/ou préposés de la Candidate ainsi qu'aux participant-es à son dossier de Candidature et qu'elles transmettent à l'Association, soient recueillies et transmises conformément à la Réglementation. À ce titre, les Candidates sont tenues d'informer ses responsables et/ou préposés et/ou participant-es à son dossier de Candidature des termes de la présente notice d'information, afin de s'assurer que les personnes concernées soient informées des conditions de traitement de leurs données par l'Association dans le cadre de l'exécution de leurs missions et/ou de leur participation au dossier de Candidature des Candidates.

CONTACTS

Merci d'adresser le dossier de candidature à votre **réfèrent·e régional·e**

→ <http://www.passeursdimages.fr>

avec en copie les coordinatrices nationales :

temps scolaire
delphine@passeursdimages.fr

hors temps scolaire
santiaga@passeursdimages.fr

organisé par



avec le soutien de



partenaires *Le jour d'après*



distributeurs des séries



distributeurs des films

